



Congés en temps partiel thérapeutique

Par **dany**, le **17/05/2010** à **15:09**

Bonjour, je suis en temps partiel thérapeutique depuis début avril après avoir subi une opération pour des hernies discales cervicales suite à un accident du travail du 30 juin 2009. j'ai été 8 mois en arrêt au total, c'est moi qui est voulu reprendre sous cette forme pour le bon équilibre de l'entreprise. Les médecins s'opposent à une reprise à temps plein du fait de la manutention parfois lourde que je serai amené à exécuter, mon employeur est d'accord. Du fait de mon arrêt, j'ai cumulé beaucoup de congés et un solde de rtt important que mon employeur souhaite que je prenne par fraction. Je souhaite savoir si je peux partir avec ma famille en vacances d'été pour 2 semaines dans un autre département sans risquer de problèmes avec la caisse maladie? faut-il faire une demande de sortie de département obligatoire dans le cas d'arrêt maladie? je sais que le mode de calcul des congés pour l'entreprise sera de compter 6 jours ouvrés par semaine, qu'en ai-t-il pour la caisse maladie?